

Ville de Fleury les Aubrais



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU LUNDI 31 JANVIER 2022

Délibération n°2022_004

4) Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le bâtiment du service des espaces verts

L'an deux mille vingt deux, le trente et un janvier, le Conseil municipal de la commune de Fleury les Aubrais était réuni dans la salle du conseil en mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **24 janvier 2022** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Sébastien VARAGNE, M. Michel BOITIER, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Isabelle GUYARD, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Benjamin DELAPORTE, Mme Martine ROUET-DAVID, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

Absent.e.s avec pouvoir :

M. Grégoire CHAPUIS (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Evelyne PIVERT (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à M. Johann FOURMONT), Mme Sandra SPINACCIA (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION), Mme Sandra DINIZ SALGADO (donne pouvoir à M. Rémi SILLY), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Nicolas LE BEUZE)

M. Patrice AUBRY remplit les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35

Ville de Fleury les Aubrais

TRAVAUX - BATIMENTS COMMUNAUX

4) Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le bâtiment du service des espaces verts

M. LACROIX, Premier Adjoint, expose

L'appel à projets 2022 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) permet de financer les opérations de rénovation thermique, de transition énergétique, et de développement des énergies renouvelables.

A ce titre, la Ville de Fleury-les-Aubrais sollicite une subvention pour la création d'un bâtiment modulaire pour son service des espaces verts.

La Ville a voté dans son budget primitif 2022 l'installation d'un bâtiment modulaire afin d'améliorer les conditions de travail des agents du service espaces verts.

Les locaux actuels étant des préfabriqués en location, de type baraquement de chantier, très énergivores, il convient que le projet vestiaires et réfectoire remplisse les objectifs suivants :

- garantir la sécurité, la qualité de vie au travail des agents municipaux
- optimiser et maîtriser au mieux les coûts de fonctionnement et d'entretien.

La Ville a arrêté son choix sur un procédé constructif modulaire ayant les avantages suivants :

- rapidité de mise en œuvre
- coût et réalisation clé en main
- pérennité et durabilité en répondant à minima aux cibles de la RT 2012
- possibilité de faire évoluer le concept

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 458.333,33€ HT. Le plan de financement est défini comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	458.333,33€	DSIL	366.666,66€
		Autofinancement	91.666,67€
TOTAL	458.333,33€	TOTAL	458.333,33€

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2334-42 instituant la dotation budgétaire de soutien à l'investissement local en faveur des communes,

Vu l'appel à projets de la Préfecture du Loiret au titre de la DSIL pour l'exercice 2022,

Vu l'avis de la commission Transition écologique – Rénovation urbaine – Patrimoine bâti – Logement du 11 janvier 2022,

Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 12 janvier 2022,

Considérant que cette opération est éligible à la DSIL,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- précise que le projet d'installation d'un bâtiment pour le service des espaces verts a été adopté

Ville de Fleury les Aubrais

dans le cadre du vote du budget primitif 2022, pour un montant prévisionnel de 458.333,33€ HT,

- sollicite une subvention au titre de la DSIL pour un montant de 366.666,66€ soit 80 % du montant du projet,

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le : **01 FEV. 2022**

Publié/notifié le : **03 FEV. 2022**

Fleury-les-Aubrais, le 1 février 2022

Pour la Maire,

La Directrice générale des services

Florence FRESNAULT



Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- date de sa publication.

Saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" sur le site Internet <https://www.telerecours.fr>

